



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 20605

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le développement des services de renseignements dans les administrations sous forme d'audiotel. L'usager se voit de plus en plus souvent imposé au quotidien l'utilisation des services audiotel, au coût particulièrement élevé, pour obtenir des informations pratiques (SNCF, météo, caisses d'allocations familiales...). Il lui demande de bien vouloir faire connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine afin de garantir l'égal accès de tous à ce type d'informations pratiques même pour les personnes les plus modestes.

Texte de la réponse

Tout comme le Minitel, les services Audiotel constituent pour les services publics un moyen parmi d'autres pour enrichir l'information des usagers. En ce qui concerne les renseignements d'ordre administratif, un effort important a été entrepris au profit de la mise en ligne gratuite, sur les sites Internet des administrations, des données publiques essentielles et des informations pratiques concernant les droits et démarches des citoyens et des entreprises. Cet effort sera poursuivi et amplifié aussi bien par le truchement des serveurs interministériels Admifrance et Légifrance que grâce aux serveurs Web de chaque administration. Dans le cas particulier des services Audiotel de renseignement administratif, une expérimentation est en cours pour la mise en oeuvre d'une tarification unique sur l'ensemble du territoire, à la durée et non à la distance, qui devrait permettre d'améliorer l'accès du plus grand nombre à ces sources d'information. L'utilisation à terme d'un serveur Internet gratuit est envisagée pour les renseignements de premier niveau, des informations plus fines étant alors dispensées par serveur Audiotel.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20605

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5792

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2232